



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

## RENOVATEUR BOIS TRIANON

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	RENOVATEUR BOIS TRIANON
Code du produit	:	3531
Groupe de produits	:	Produit commercial
Autres moyens d'identification	:	N° UFI Rénovateur trianon Bois clair / Light wood: 340J-C00X-810D-5P3R N° UFI Rénovateur trianon Bois moyen / Medium wood: 610J-U0AH-X10W-GAHP N° UFI Rénovateur trianon Bois foncé / Dark wood: 160J-U0QA-J10W-T0PT

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	:	
Catégorie d'usage principal	:	Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	:	Produit pour le bois.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

AVEL  
15 route de l'Océan  
16320 MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS - FRANCE  
T +33 5 45 64 74 74 - F +33 5 45 64 77 36  
avel@avel.com - [www.avel.com](http://www.avel.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 5 45 64 74 74

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54000 Nancy	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2	H225
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Danger par aspiration, catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

## RENOVATEUR BOIS TRIANON

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient

: Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques; Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques

Mentions de danger (CLP)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection.

P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. NE PAS faire vomir.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH

: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1\%$  évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	(N° CAS) 64742-49-0 (N° CE) 920-750-0 (N° REACH) 01-2119473851-33	25 – 50	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	(N° CE) 927-241-2 (N° REACH) 01-2119471843-32	5 – 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

## RENOVATEUR BOIS TRIANON

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/effets après ingestion : Risque d'oedème pulmonaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équivalente du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidiéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

## RENOVATEUR BOIS TRIANON

### Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques

: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

#### Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

France	VME (OEL TWA)	1000 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (OEL C/STEL)	1500 mg/m <sup>3</sup>

#### Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques

France	VME (OEL TWA)	1000 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (OEL C/STEL)	1500 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Limpide.

Couleur : Couleurs variées.

Odeur : Hydrocarbure.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable



## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

## RENOVATEUR BOIS TRIANON

Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 60 °C
Point d'éclair	: < 10 °C (ANA080 (coupe fermée / closed cup))
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,82 – 0,85 g/cm³ (20 °C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 20,5 mm²/s (40 °C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 74,7 %
---------------	----------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
----------------	--------------

#### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OCDE 401)
DL50 orale	> 5840 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2800 mg/kg (OCDE 402)
DL50 voie cutanée	> 2920 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	23,3 mg/l/4h (OCDE 403)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 23300 mg/l

#### Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (OCDE 402)



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

## RENOVATEUR BOIS TRIANON

### Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques

CL50 Inhalation - Rat	> 4951 mg/l/4h (OCDE 403)
-----------------------	---------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RENOVATEUR BOIS TRIANON

Viscosité, cinématique	< 20,5 mm²/s (40 °C)
------------------------	----------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	--

### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

CL50 - Poisson [1]	3 – 10 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))
CE50 - Crustacés [1]	4,6 – 10 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie))
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	4,6 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	10 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	10 – 30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte))
NOEC chronique poisson	0,57 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) (28 jours)
NOEC chronique crustacé	1 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie)) (21 jours)
NOEC chronique algues	6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte))

### Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques

CL50 - Poisson [1]	10 – 30 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CE50 - Crustacés [1]	22 – 46 mg/l (Daphnia magna (Grande Daphnie))
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 22 mg/l waterflea
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte))
NOEC chronique poisson	0,1 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,1 mg/l
NOEC chronique algues	< 1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte))

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

Biodégradation	98 % (28 jours)
----------------	-----------------

### Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques

Biodégradation	89 % (28 jours)
----------------	-----------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques (64742-49-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4 – 7,3
--	---------

### Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4 – 5,7
--	---------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

## RENOVATEUR BOIS TRIANON

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
1993	1993	1993	1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>			
LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa))	LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa))	Flammable liquid, n.o.s. (FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (vapour pressure at 50 °C more than 110 kPa))	LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa))
<b>Description document de transport</b> UN 1993 LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa)), 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1993 LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa)), 3, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1993 Flammable liquid, n.o.s. (FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (vapour pressure at 50 °C more than 110 kPa)), 3, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	UN 1993 LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (LIQUIDE INFAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C supérieure à 110 kPa)), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
3	3	3	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

- Code de classification (ADR) : F1  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601, 640C  
Quantités limitées (ADR) : 1I  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Instructions d'emballage (ADR) : P001  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7  
Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP8, TP28



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

## RENOVATEUR BOIS TRIANON

Code-citerne (ADR) : L1.5BN

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport -  
Exploitation (ADR) : S2, S20

Numéro d'identification du danger (code  
Kemler) : 33

Panneaux oranges :

Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274  
Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02  
Instructions pour citerne (IMDG) : T7  
Dispositions spéciales pour citerne (IMDG) : TP1, TP28, TP8  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-E  
Catégorie de chargement (IMDG) : B  
N° GSMU : 128

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L  
Dispositions spéciales (IATA) : A3  
Code ERG (IATA) : 3H

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1  
Dispositions spéciales (RID) : 274, 601, 640C  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E2  
Instructions d'emballage (RID) : P001  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19  
Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7  
Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP8, TP28



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

## RENOVATEUR BOIS TRIANON

Codes-citerne pour les citerne RID (RID) : L1.5BN  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Colis express (RID) : CE7  
Numéro d'identification du danger (RID) : 33

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Teneur en COV : 74,7 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 15/11/2019

Date de révision: 18/07/2024

Version: 1.2

Remplace la version de: 23/09/2021

3531

**RENOVATEUR BOIS TRIANON**

RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

FDS UFI

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.